

OUVEZE PAYRE ENERGIES S.A.S.

Société par Actions Simplifiée à capital variable,
ZI le Lac, Route de Chomérac,
07000 PRIVAS
R.C.S d'Aubenas sous le N°793 410 176

PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 3 mars 2017

L'an deux mille dix-sept et le trois mars à dix-neuf heures,

Les actionnaires de la société OUVEZE PAYRE ENERGIES, société par actions simplifiée à capital variable, société à collège de gestion dont le siège est situé à ZI le Lac, Route de Chomérac, 07000 PRIVAS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans une salle municipale de la commune de Saint Priest (07000), sur convocation régulière du collège de gestion adressée par voie télématique le 14 février 2017.

L'assemblée est présidée par Mme Nathalie Naulet, présidente du collège de gestion et le secrétariat est assuré par M. Thierry Gilbert.

M. Franck Pallier et M. Patrick Granjon, actionnaires acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

La présidente constate, grâce à la feuille de présence, que le nombre d'actionnaires présents et représentés atteint 36 sur un total de 84 actionnaires, soit 42,85%.

Madame la présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise, le quorum d'un tiers étant atteint.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de l'assemblée :

- la copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée ordinaire,
- le registre des Assemblées Générales,
- les documents comptables concernant l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- le rapport de gestion du collège de gestion.

Madame la présidente indique que les documents nécessaires à la tenue de cette assemblée ont été transmis aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

En préambule, la présidente rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Résolution 1 : approbation du rapport de gestion et des comptes annuels,

Résolution 2 : affectation du résultat,

Résolution 3 : capital social variable,

Résolution 4 : projets photovoltaïques à venir,

Résolution 5 : projets photovoltaïques de plus grandes puissances,

Résolution 6 : pouvoir.

Madame la Présidente remercie M. Jacques Merchat, Maire de Saint Priest, d'accueillir la société dans ses murs et M. Quatremer, qui a en charge la compétence « environnement-énergies » à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) pour sa présence. Elle les invite à prendre la parole.

M. Merchat expose les réalisations menées par sa commune dans le domaine du développement durable, notamment le réseau de chaleur. Il fait part de son engouement pour le projet de centrale solaire porté par la société sur un bâtiment communal et rappelle que Saint Priest est devenu actionnaire d'Ouvèze Payre Energies.

M. Quatremer précise que l'environnement n'est pas une compétence obligatoire de la CAPCA. Rappelant qu'au travers de la réorganisation communautaire, la CAPCA est devenue actionnaire de la Centrale Villageoise de Val d'Eyrieux (CVVE), elle pourrait rentrer dans le capital d'Ouvèze Payre Energies. Par ailleurs, elle sera attentive à associer la société dans les travaux d'élaboration du Plan Climat Air Energies de la CAPCA qui doit être réalisé pour le 31 décembre 2018.

Avant d'aborder l'ordre du jour, la Présidente fait lecture du procès verbal de l'Assemblée Générale de l'exercice précédent et le fait approuver par l'assemblée. Ce dernier n'est l'objet d'aucun commentaire des actionnaires.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du collège de gestion, ledit rapport demeurant annexé au présent procès-verbal. La présidente détaille la situation des centrales solaires en exploitation ainsi que la production d'énergie de la société. Franck Croizet, cogestionnaire, expose le dispositif « Élémentaire mon cher Watt'Son » auquel des actionnaires de la société ont participé et les suites qui ont été données. Il a précisé que des familles s'étaient réunies dans le sillage de cette opération, pour poursuivre la réflexion sur leurs consommations d'électricité et se proposait de poursuivre en 2017, si de nouvelles personnes étaient motivées, actionnaires ou non. Invités à se manifester des actionnaires participant ont confirmé l'utilité de ces réunions qui ont permis de prendre conscience des consommations respectives de chaque poste, des consommations « indésirables » et de l'importance de renforcer l'isolation. Thierry Gilbert

indique que la réduction des consommations électrique peut être accompagnée, si elle est significative, d'une baisse de l'abonnement du compteur.

La Présidente expose ensuite les développements en 2016 et insiste sur les difficultés rencontrées à trouver des bâtiments favorables pour implanter des centrales solaires alors que la société avait bénéficié de souscriptions d'actions de montants importants lui permettant de concrétiser des projets. Elle exhorte l'assemblée à aider la société à trouver des solutions dans ce domaine. Un actionnaire s'interroge sur l'intérêt d'un particulier à mettre à disposition sa toiture, un autre demande si d'autres fournisseurs qu'EDF peuvent acheter l'électricité de la société. Des réponses sont données par les membres du Collège de Gestion.

Eric Monnier, Cogestionnaire, présente ensuite les développements qui pourraient être décidés par l'assemblée ainsi qu'une participation à l'Appel à Projets Energies de la Région Auvergne Rhône-Alpes (AURA).

Yves de Bressy, Trésorier, présente les états annuels faisant apparaître un bénéfice de 2 556 €, permettant cette année, pour la première fois, de constater un report à nouveau positif.

La Présidente détaille ensuite les actions de communication et s'attarde sur le site internet qui est une belle réussite. Elle remercie au passage Mélanie Jullien pour ce travail.

La Présidente expose la situation du Collège de Gestion. Elle-même ainsi que Thierry Gilbert, en fin de mandat, ne souhaitent pas candidater de nouveau. Franck Croizet est démissionnaire. Tous eux exposent successivement leurs arguments. La Présidente annonce que deux actionnaires ont déjà fait acte de candidature, M. Patrick Granjon et Mme Claire Fournier. Elle leur propose d'exposer à l'assemblée leurs motivations. Puis, la Présidente demande si d'autres actionnaires souhaitent soumettre leur candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Après ces échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, madame la présidente soumet successivement aux voix les résolutions. Elle propose que l'entrée de M. Patrick Granjon et de Mme Claire Fournier au Collège de Gestion soit présentée au vote des actionnaires au travers des résolutions N°6 et 7, la résolution sur le « Pouvoir » devenant la résolution N°8, ce qui est accepté.

Sur proposition de la présidente, les actionnaires décident de voter, à l'unanimité, à main levée.

Résolution 1 : approbation du rapport de gestion et des comptes annuels

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée Ouvèze Payre ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du collège de gestion, approuve dans toutes leurs parties, le rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2016, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du collège de gestion de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

Résolution 2 : affectation du résultat

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée OUVEZE PAYRE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir constaté que les comptes clos le 30 septembre 2016 faisaient apparaître un résultat net positif de 2 556 euros, approuve la proposition du collège de gestion d'affecter le résultat de la manière suivante :

- 10 % en réserves légales soit 255,6 €
- le reste affecté au compte de report à nouveau soit 2 300,4 €.

Après affectation, le report à nouveau positif s'élève désormais à 1 724,4 €.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

Résolution 3 : capital social variable

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée OUVEZE PAYRE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des comptes clos le 30 septembre 2016 constate que le capital social est de 68 220 euros.

Résolution 4 : projets photovoltaïques à venir

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée OUVEZE PAYRE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve le développement et la réalisation en 2017 ou au premier trimestre 2018, de projets de centrales photovoltaïques pour un montant d'investissement maximal de 280 000 €, autorise le collège de gestion à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à leur accomplissement et à contracter les emprunts bancaires nécessaires au financement de tout ou partie de ces investissements.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

Résolution 5 : projets photovoltaïques de plus grandes puissances,

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée OUVEZE PAYRE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve le développement et la réalisation en 2017 ou au premier trimestre 2018, de projets de centrale photovoltaïque de puissance supérieure à 9 Kwc et inférieure à 100 Kwc dans le cadre de l'Appel à Projets régional, autorise le collège de gestion à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à leur accomplissement et à contracter les emprunts bancaires nécessaires au financement de tout ou partie de ces investissements.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

Résolution 6 : Nomination au collège de gestion

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée OUVÈZE PAYRE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, nomme au collège de gestion M. Patrick Granjon résidant à Chemin du Chevalement Quartier Gouvernas Est, 07000 Saint-Priest.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

Résolution 7 : Nomination au collège de gestion

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée OUVÈZE PAYRE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, nomme au collège de gestion Mme Claire Fournier, résidant à Chemin de Bonnefoi, 07000 Privas.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

Résolution 8 : pouvoir

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée Ouvèze Payre ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, confère tous pouvoirs au collège de gestion pour accomplir toutes les formalités rendues nécessaires par les résolutions précédentes.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par :

La présidente
Nathalie Naulet

Le secrétaire
Thierry Gilbert

Le premier scrutateur
Franck Pallier

Le deuxième scrutateur
Patrick Granjon